



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

Subvention pour jumelages, coopération et relations internationales

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Comité Consultatif des relations Internationales et des Jumelages,

Il vous est proposé :

- de passer les conventions attributives de subvention pour des actions de jumelages, avec :	
- Club Fontanes	2.900 F
- Collège et lycée St André-Notre Dame	4.900 F
- Lycée Horticole	500 F
- Lycée Paul Guérin	1.500 F
- Lycée Jean Macé	3.800 F
- Foyer socio éducatif du Lycée Jean Macé	2.000 F
- ANJCA	50.000 F
- Camping Club des Deux Sèvres	3.000 F
- Ass. pour la Promotion et la Gestion des FJT	11.000 F
- AS PTT, section Cyclo	6.090 F
- Cercle des Nageurs de Niort	7.500 F
- Le Chaleuil dau Pays Niortais	7.000 F
- COREAM	15.000 F
- Association des MPT	25.000 F
- Ass. parents d'élèves Ecole de Musique (APEC)	10.000 F
- Chorale André Leculeur	10.000 F
- Office de Tourisme de Niort	8.000 F
- ANJCA	5.000 F

Imputation budgétaire : Chapitre 920 - Sous-chapitre 61 - Article 65748 # 01307

- d'accorder une subvention pour des actions de coopération, conformément à la convention signée le 29 décembre 1994 avec :

- ANJCA 90.000 F

Imputation budgétaire : Chapitre 920 - Sous-chapitre 61 - Article 65748 # 01305

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions ci-jointes,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les subventions correspondantes aux organismes, associations, lycées et collèges désignés ci-dessus.

(M. GAUDUCHON, Président du FJT, n'ayant participé ni au débat ni au vote pour ce qui concerne la convention sus-nommée)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)